

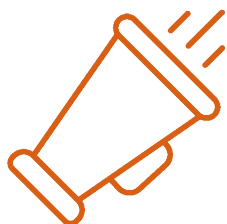


Répertoire

AIDES & APPELS À PROJETS

SPECTACLE VIVANT

DES COLLECTIVITÉS RÉGIONALES



À noter

Ce panorama ne prétend pas à l'exhaustivité mais vise à donner une première vue des aides et appels à projets pour la création et à la diffusion en spectacle vivant et en fonctionnement et de leur actualité pour la saison 2025-26 pour les porteurs de projets artistiques et culturels du territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

Sont listées les aides portées par la DRAC, le Conseil régional, les Conseils départementaux et les Métropoles et Villes centres des 12 départements.

Sur cette deuxième édition ont été ajoutées certaines aides concernant l'action culturelle. Les aides aux pratiques amateurs ou à l'enseignement artistique ne sont en revanche pas reprises.

Pour toute information sur les aides mentionnées, merci de vous rapprocher des services de l'État et des collectivités territoriales concernées.



La période actuelle étant marquée à la fois par l'incertitude budgétaire et la période électorale, les aides et leurs dates de dépôts sont à prendre avec précaution et à vérifier sur les sites respectifs des collectivités territoriales mentionnées.



Appels à projets Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle vivant met en ligne de nombreux appels à projets, vous pouvez les retrouver au fil de leur publication :

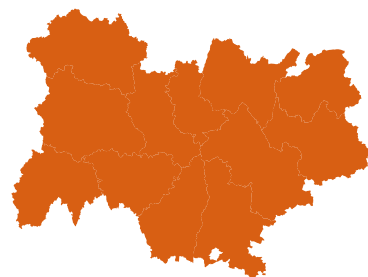
<https://auvergnerhonealpes-spectaclelivant.fr>

Sommaire

Auvergne-Rhône-Alpes	p.5
Ain	p.11
Allier	p.14
Ardèche	p.16
Cantal	p.19
Drôme	p.21
Isère	p.24
Loire	p.28
Haute-Loire	p.32
Puy-de-Dôme	p.34
Rhône	p.37
Savoie	p.41
Haute-Savoie	p.43
Focus - Aides indirectes	p.46



Auvergne-Rhône-Alpes



DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Subventions

Aide à la création spectacle vivant

Aide à la diffusion spectacle vivant

— Aides déconcentrées au spectacle vivant (ADSV) : aide aux équipes artistiques indépendantes

- **Danse : aide au projet et conventionnement**

Audition des compagnies chorégraphiques : 4 et 5 février 2026 à la Maison de la danse

Commission : 25 et 26 février 2026 à la DRAC Auvergne Rhône-Alpes

- **Musique : aide au projet et conventionnement**

Commission : 10, 11 et 12 mars 2026

- **Théâtre : aide au projet**

Journées de pré-commissions : courant mars 2026

Commission : 24, 25 et 26 mars 2026



Dépôt : 31 octobre 2025

- **Théâtre : conventionnement**

Journées de pré-commissions : fin mai/début juin 2026

Commission : 9 juin 2026



Le dépôt des demandes de conventionnement « théâtre » 2026 est clos.

Ouverture du dépôt des dossiers 2027 : 20 avril 2026

Détail de l'aide

— Labels et appellations du spectacle vivant : subvention annuelle

Les structures détentrices d'un label ou d'une appellation attribués par le ministère de la Culture sont des structures de référence nationale, exerçant des missions de production et de diffusion artistique dans un ou plusieurs domaines du spectacle vivant. La subvention annuelle est versée dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.



Dépôt : 30 novembre 2025

Détail de l'aide

— Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique

Cette aide vise à soutenir les festivals du spectacle vivant et des arts visuels faisant preuve d'exigence et de prise de risque artistiques, dans leurs besoins de développement et de structuration et dans leurs démarches de transition.



Dépôt : vers mi-mars (date à préciser pour 2026)

Détail de l'aide

Aide à l'action culturelle

— Aides aux projets d'éducation artistique et culturelle et à l'action culturelle

Les projets concernés sont les projets EAC sur temps scolaire et hors-temps scolaire, les projets petite enfance, l'action culturelle des conservatoires, le soutien à la formation, les projets de territoire (ruralité, QPV, cohésion sociale), le soutien à la pratique des amateurs, les projets Culture / Handicap et Fonds accessibilité, les projets « Une école, un chantier », les aides aux chantiers de jeunes bénévoles, le soutien aux VPAH, les conventions territoriales : CTEAC / VPCT.

Plus d'infos dans la rubrique Foire aux questions : « subvention » Action culturelle et territoriale de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes [↗](#)

Détail de l'aide

— Aide à la composition musicale

Destinée aux compositeurs/compositrices qui écriront une œuvre musicale originale, en vue de sa présentation au public, et dont la première diffusion aura lieu en région AURA. Tous les genres musicaux sont proposés.



Dépôt : fin décembre 2025 (date à préciser)

Détail de l'aide

Portail général des aides

Subventions

Fonctionnement

— Financer le projet artistique et culturel de mon équipe artistique conventionnée

Mettre en œuvre et développer le projet artistique et culturel d'une compagnie ou d'un ensemble conventionné en Auvergne-Rhône-Alpes. Aide au fonctionnement général.

 **Dépôt : d'octobre à fin novembre 2025**

Détail de l'aide

— Financer les activités de mon lieu culturel labellisé

Développer le projet artistique et culturel d'un lieu de spectacle et/ou de création qui bénéficie d'un label de l'État ou régional (Scène régionale ou lieu d'émergence et de création). Aide au fonctionnement général.

 **Dépôt : d'octobre à fin novembre 2025**

Détail de l'aide

Aide à la création

— « Concevoir, créer ou reprendre un spectacle professionnel »

Développer l'activité de la compagnie en proposant de nouveaux spectacles. Plus précisément, vous recherchez une aide pour réaliser un projet de création, de reprise ou un travail de recherche en vue d'une création.

 **Dépôt : d'octobre 2025 à fin janvier 2026**

Détail de l'aide

— « Concevoir, créer ou reprendre un spectacle professionnel de musiques actuelles »

Développer l'activité de votre structure en proposant de nouveaux spectacles de musiques actuelles. Plus précisément, vous recherchez une aide pour réaliser un projet de création, de reprise ou un travail de recherche en vue d'une création de musiques actuelles.

 **Dépôt : d'octobre 2025 à fin janvier 2026**

Détail de l'aide

Aide aux manifestations

— Organiser un festival ou une fête du livre

Cette aide s'adresse aux structures publiques ou privées organisatrices de festivals (collectivités territoriales, associations, entreprises, ...).



Dépôt : minimum 4 mois avant le début de la manifestation

Détail de l'aide

Numérique

— Financer une création en environnement numérique, interactive et immersive en Auvergne-Rhône-Alpes

Le Fonds d'aide à la création en environnement numérique, interactive et immersive pourra soutenir des projets au stade de l'écriture, de la recherche et développement, ou au stade de la création et production. Les oeuvres concernées sont les oeuvres immersives ou interactives, les oeuvres intégrant de nouvelles formes de narration en vue de diffusion transmédia, de nouvelles expériences sonores, etc.



Dépôt : calendrier à venir pour 2026

Détail de l'aide

Appels à projet

— « Culture en territoire » : développer un projet culturel sur des territoires ruraux

- **Volet « Scène en territoire »** : diffusion professionnelle d'œuvres ou artistes du spectacle vivant
- **Volet « Création et patrimoine »** : accueil de créations artistiques professionnelles dans des lieux patrimoniaux et sites naturels remarquables.



Dépôt : de mars à fin mai 2026

Portail général des aides

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes & ARS - Agence régionale de Santé

Appels à projet

Aide à l'action culturelle

— Culture et Santé

À l'attention des structures médico-sociales. Le programme régional Culture et Santé vise à accompagner des projets artistiques et culturels co-construits, entre établissements de santé, équipements culturels et artistes professionnels qualifiés, permettant à la fois l'accès aux œuvres, la pratique artistique, le partage autour de savoir-faire et la transmission de connaissances culturelles.



Dépôt : 4 novembre 2025

Détail de l'aide

Programme Culture et Santé en région

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes & CNM - Centre National de la Musique

Appels à projet

— Contrat de filière musiques actuelles

- **Volet « Proposer une présence artistique** (programmation et création) sur les territoires faiblement dotés en offre culturelle dans le domaine des musiques actuelles » : renforcer l'équité entre des territoires ruraux peu dotés et des métropoles régionales qui concentrent l'offre culturelle.
- **Volet « Accompagner les artistes et les groupes émergents dans le domaine des musiques actuelles »** : contribuer au renouvellement de la création dans sa diversité, en soutenant le développement de projets artistiques émergents.



Dépôt : du 16 mars au 11 mai 2026

Détail de l'aide

Site du contrat de filière

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) & services de la Protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

Appels à projets

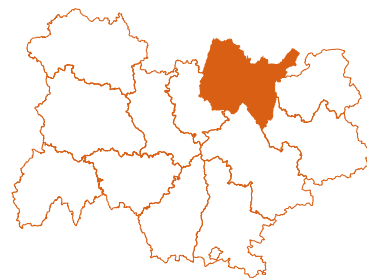
— Culture et justice

Depuis plus de 25 ans, le programme Culture et justice soutient les artistes et structures culturelles développant un partenariat privilégié avec un établissement pénitentiaire ou relevant de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse). Cette politique s'adresse aux personnes placées sous-main de justice, mineures ou majeures détenues ou suivies en milieu ouvert. Il réaffirme que la participation à la vie culturelle et artistique est un droit pour chaque citoyen, qu'elle peut limiter les effets désocialisant de l'incarcération et être un vecteur de prévention de la récidive.



Dépôt : 16 janvier 2026

Détail de l'aide



Département de l'Ain

Subventions

Aides à la création spectacle vivant

— Aide à la création artistique : équipes et artistes professionnels

Ce dispositif est ouvert aux domaines du spectacle vivant : musique, danse, théâtre, arts du cirque et de la rue. Les arts numériques et la vidéo pourront être présents dans une perspective pluridisciplinaire.

 **Dépôt : 15 décembre 2025**

Détail de l'aide

— Aide à l'émergence artistique : équipes et artistes émergents

Les projets portés et encadrés par des professionnels mais associant des amateurs ne sont pas éligibles, sont exclues du dispositif les personnes en cours de formation.

 **Dépôt : 15 décembre 2025**

Détail de l'aide

Aide aux manifestations

— Aide aux festivals

Sont concernés les festivals et manifestations de spectacle vivant et cinéma, bande dessinée et salons littéraires.

 **Dépôt : Au moins 4 mois avant la date de la manifestation ou le démarrage du projet**

Détail de l'aide

Aide à l'action culturelle

— Aide aux projets culturels

Projets émanant d'équipes artistiques professionnelles de l'Ain, une durée d'au moins trois mois.



Au moins 4 mois avant la date de démarrage du projet

Détail de l'aide

— Aide aux projets culturels à destination des publics les plus en difficulté

Les projets doivent associer des artistes professionnels et s'adresser aux publics des hôpitaux, maisons de retraite ou structures pour personnes en situation de handicap. Priorité aux partenariats entre établissements, structures d'inclusion et artistes.



Au moins 4 mois avant le démarrage de l'action

Détail de l'aide

Portail général des aides

| Plus d'infos : developpementculturel@ain.fr |

Focus

Accompagnement d'artistes professionnels

Les compagnies et artistes doivent contacter la Direction des affaires culturelles et des sports par mail afin de solliciter un premier rendez-vous. Il permet de définir si l'accompagnement correspond bien aux besoins identifiés et de définir l'interlocuteur approprié au sein de la Direction des affaires culturelles.

Plus d'informations

Grand Bourg Agglomération

Subventions

Aide aux projets

— Subvention aux associations

La Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse soutient les projets et événements portés par les associations, qu'elles relèvent du sport, de la culture ou de l'événementiel. Les documents nécessaires au dépôt d'une demande de subvention sont disponibles sur ce portail.



Dépôt : 30 septembre N-1

[Portail général des aides](#)

Ville de Bourg-en-Bresse

Subventions

Fonctionnement

— Subvention aux associations

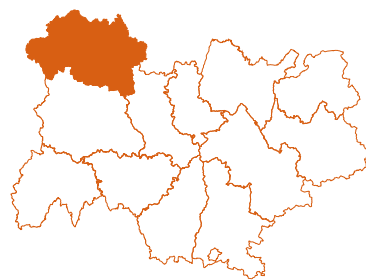
La Ville de Bourg-en-Bresse attribue des subventions aux associations loi 1901 d'intérêt local, sur dossier et après délibération du conseil municipal.

- Aide au fonctionnement
- Aide au projet



Dépôt : 30 septembre N-1

[Portail général des aides](#)



Département de l'Allier

Subventions

Aides à la création et à la diffusion de spectacles

— Aide à la diffusion spectacle vivant

Le Département de l'Allier s'engage à soutenir l'organisation d'un spectacle par commune et par an afin de promouvoir et favoriser la diffusion de spectacles réalisés par des compagnies, des artistes professionnels du spectacle vivant.

» [Lien vers le formulaire de demande](#)

 **Dépôt : 3 mois avant la date**

Détail de l'aide

— Soutien à la création artistique des compagnies

Aide pour favoriser la création, la permanence et la diffusion artistique des compagnies professionnelles de théâtre et de danse installées sur le territoire départemental. Ce dispositif est ouvert aux arts de la scène : théâtre et danse.

» [Lien vers le formulaire de demande](#)

 **Dépôt : 31 janvier de l'année en cours**

Détail de l'aide

— Soutien à la programmation artistique et culturelle

Ce dispositif a pour but de soutenir principalement la diffusion et la programmation artistiques et culturelles dans le département de l'Allier dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques essentiellement.

» [Formulaire sur demande, réservé aux structures fléchées](#)

 **Dépôt : avant le 30 juin de l'année en cours**

Détail de l'aide

— Soutien aux festivals

Le festival doit se caractériser par une durée minimale de 2 jours, un rayonnement départemental, une programmation de professionnels, avec au moins quatre spectacles différents.

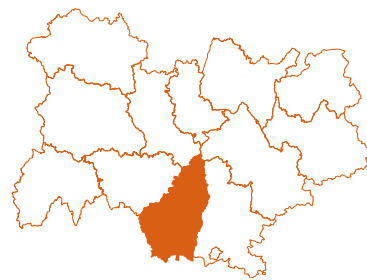
» [Lien vers le formulaire de demande](#)



Dépôt : 1^{er} décembre N-1

Détail de l'aide

Portail général des aides



Département de l'Ardèche

Subventions

Fonctionnement

— Subvention aux associations

Depuis 2023, le Département a lancé la plateforme Atout association 07 qui centralise les demandes de subventions départementales et offre un soutien aux associations ardéchoises, pour leur fonctionnement comme pour leurs investissements.

- Conventionnement
- Aide annuelle

 **Dépôt : 5 commissions par an**

— Soutien à la création dans le spectacle vivant

 **Dépôt : commission de mars 2026 (date limite de dépôt : 19 octobre 2025) ;
commission de septembre 2026 (date limite de dépôt : 05 avril 2026)**

Détail de l'aide

Portail général des aides

Appels à projet

Aide à l'action culturelle

— Leader Ardèche : soutien aux actions culturelles

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme européen visant à redynamiser les territoires ruraux en soutenant des projets publics et privés innovants. Le périmètre du LEADER Ardèche regroupe 17 EPCI et le PNR des Monts d'Ardèche, dont 21 communes drômoises d'ARCHE Agglo. Une nouvelle session sera ouverte prochainement pour accompagner les initiatives culturelles sur le territoire.

 **Nouvel appel à projet à venir en 2026**

Détail de l'aide

Subventions

Aide aux manifestations

— Soutien aux manifestations culturelles et artistiques

La Communauté d'Agglomération apporte une aide aux associations du territoire qui proposent des manifestations culturelles répondant aux critères définis dans le règlement du dispositif.



Dépôt : 31 mars chaque année

Détail de l'aide

Appels à projet

Aide à la création spectacle vivant

— Appel à candidature résidence d'artistes, Espace Culturel Louis Nodon Vernoux en Vivarais

Cette résidence artistique ne concernent qu'une mise à disposition du lieu et du régisseur, elle ne fait pas l'objet de co-production, ni de défraiements (hébergement, repas, transport) de la part de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.



Dépôt : 01 novembre 2025 pour la 2^{ème} session 2025

Détail de l'aide

Aide action culturelle

— Le quartier prioritaire Nouvel Horizon

Valorisation des initiatives citoyennes du quartier Nouvel Horizon à Privas au profit de ses habitants. Une des thématiques encouragées : Éducation et culture



Dépôt : prochainement mis en ligne pour l'année 2026

| **Plus d'infos : culture@privas-cendre-ardeche.fr** |

Portail des aides

Subventions

Fonctionnement

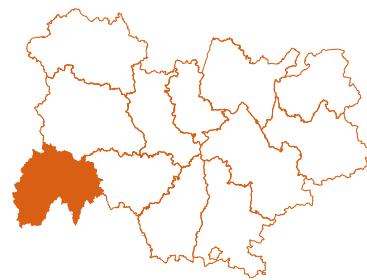
— Subvention aux associations culturelles

La ville soutient les associations par l'attribution de subventions pour le fonctionnement mais aussi à titre exceptionnel lors d'organisations spécifiques.



Dépôt : mars de chaque année

Détail de l'aide



Département du Cantal



Le service développement culturel et patrimoine du Conseil départemental du Cantal initie et coordonne des projets d'Education artistique et culturelle dans les domaines de la musique, de la danse, du patrimoine et peut s'élargir à d'autres champs artistiques comme les arts plastiques, le théâtre, le cirque, la vidéo...

» [Plus d'infos](#)

— Fonds Cantal Animation

Ce fonds est attribué sur proposition des conseillers départementaux. A destination des associations et les structures publiques pour : Animations, activités, manifestations, voyages, projets collectifs, fonctionnement des associations.

Plus d'infos : fca-fcaplus@cantal.fr

Détail de l'aide

Focus

Les Agités du local

En partenariat avec l'association Love mi tendeur et Animation Cantal Blues, « les agités du local » est une scène dédiée aux groupes locaux, organisée dans le cadre du festival Hibernarock.

Depuis 2023, elle est également un dispositif d'accompagnement qui permet aux artistes sélectionnés, de travailler différents aspects de leur projet, le son, la technique vocale et la préparation scénique, et d'être fin prêts le jour du concert des agités

[Plus d'infos](#)

Subventions

Fonctionnement

— Demande de subvention de fonctionnement

À destination des associations culturelles.



Dépôt : 31 décembre 2025

Détail de l'aide

Aide à l'action culturelle

— Associations culturelles : fonds d'initiative

Il s'agit ici d'un dossier concernant une subvention pour une action / un projet particulier qui vise à mettre en œuvre un projet défini et réalisé par l'association. Cette subvention n'a donc pas pour objet de participer au fonctionnement global de l'activité de l'association.

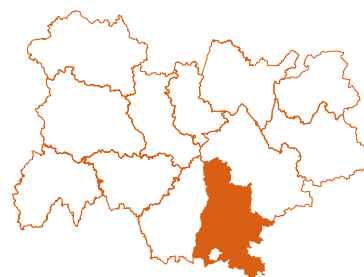


Dépôt : 6 mois avant la date de réalisation du projet

Détail de l'aide

Portail de l'aide

| Plus d'infos : culture@aurillac.fr |



Département de la Drôme

Subventions

Fonctionnement

— Aide aux acteurs culturels

- Financer une structure qui a pour objet la mise en oeuvre d'actions culturelles, artistiques, ou scientifiques : **Aide à la vitalité culturelle des territoires** qui vise à enrichir la vie locale par une programmation variée pour tous.
- Financer un projet culturel structurant pour le territoire drômois : **Aide aux acteurs culturels structurants et rayonnants.**



Dépôt : 15 septembre de l'année N-1

Aide à la création spectacle vivant

— Aides à la création dans les territoires

L'aide soutient la création professionnelle drômoise qui participe à la vitalité de l'offre culturelle locale, notamment sur des territoires peu dotés ou sur des thématiques peu présentes ; ou à l'attractivité de la Drôme par sa qualité et sa notoriété. Une attention sera portée aux projets de création en dialogue avec le patrimoine matériel ou immatériel de la Drôme, au plan prévisionnel de diffusion et de communication de la création.



Dépôt : avant le 1^{er} novembre de l'année N-1

Aide aux manifestations

— Evénements culturels

L'aide s'adresse aux organisateurs d'événements d'intérêt départemental.



Dépôt : avant le 15 septembre de l'année N-1

— Manifestations d'ampleur cantonale

Favoriser la vie associative locale et l'animation des territoires en accompagnant les projets d'ampleur locale d'animations ou d'évènements.



Dépôt : 30 septembre de l'année N-1.

Investissement

— Aides à l'acquisition d'équipements pour les structures culturelles et patrimoniales

Les structures associatives et coopératives, ainsi que les collectivités ou organismes publics peuvent notamment solliciter l'aide pour du matériel audiovisuel et de projection, du matériel d'exposition, du matériel facilitant l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, du matériel de conservation, de rangement ou de présentation des bibliothèques, des équipements numériques à usage culturel ou pédagogique.



Dépôt : 1^{er} février de l'année N

Aide à l'action culturelle

— Publics et pratiques artistiques

Le dispositif vise à favoriser la rencontre entre des publics impliqués dans une pratique artistique en amateur et des équipes artistiques professionnelles, il s'adresse aux établissements d'enseignement artistique ainsi qu'aux structures culturelles.



Dépôt : 1^{er} avril de l'année N

Portail des aides

| [Plus d'infos : culture@ladrome.fr](mailto:culture@ladrome.fr) |

Valence Romans Agglomération

Appels à projet

Aide à la création spectacle vivant, Aide à la diffusion spectacle vivant, Aide aux manifestations, Aide action culturelle

— Culture & Territoires

- **Volet 1 : Circulation des projets sur le territoire** (création, diffusion, action culturelle)
- **Volet 2 : Projets événementiels culturels à caractère intercommunal** : manifestations, festivals
- **Volet 3 : Parcours d'Education Artistique et Culturelle en milieu rural** (EAC)

Bonus : Transition écologique Emergence de projets innovants, intégrant les enjeux de transition écologique dans le secteur culturel»



Dépôt : 1^{er} octobre 2025

Détail de l'aide

| Plus d'infos : actionculturelle@valenceromansagglo.fr |

Ville de Valence

Subventions

Fonctionnement

— Subvention aux associations

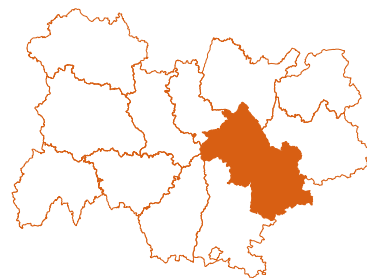
Aide au fonctionnement ou au projet et aides indirectes (prêt de matériel ou de salles).



Dépôt : 1^{er} octobre 2025

Détail de l'aide

| Plus d'infos : vie.associative@mairie-valence.fr |



Département de l'Isère

Subventions

Aides à la création spectacle vivant

— Aides à la création arts vivants

- **Aides pour les équipes artistiques** affirmant un répertoire dont les créations sont diffusées dans des équipements culturels et des festivals reconnus
- **Financement de résidences artistiques territoriales** développées par le Département en relation avec les équipements de diffusion, les Maisons du Département, les intercommunalités, la DRAC et la Région (pas de formulaire / dispositif initié et piloté par le Département)

Il est conseillé de prendre contact avec le référent thématique avant chaque demande :
<https://culture.isere.fr/page/vos-contacts-1>



Dépôt : 1^{er} décembre N-1

Détail de l'aide

Aides à la diffusion spectacle vivant

— Aides à la diffusion spectacle vivant

- Aux équipements culturels à rayonnement départemental ; aux programmations régulières (assurées par des équipes ou des réseaux professionnels et/ou portées par des communes ou des intercommunalités, visant un déploiement à une échelle extra communale, une itinérance dans lieux isolés...) ;
- Aux festivals présentant un intérêt départemental (intérêt / domaine d'intervention, politique des publics, inscription dans le territoire, intégration dans des réseaux ...);
- Aux initiatives de diffusion artistique ponctuelle et/ou de proximité (événements locaux, temps forts animant les territoires, démarches de présentation d'artistes, ...)



Dépôt : 1^{er} décembre N-1

Portail général des aides

Appels à projet

Aide action culturelle

— Aide aux projets de Pratiques amateurs et d'action culturelle

Aide aux projets qui favorisent le lien social et l'épanouissement personnel grâce à l'expérimentation du collectif et au développement de projets fédérateurs et intergénérationnels sur les territoires (pratique collective, suivie, volontaire et orientée vers une production publique)

— Aide aux projets de Culture Partagée

Aide pour accompagner des projets artistiques et culturels portés par des structures sociales, favoriser la rencontre avec les nouveaux publics, en particulier ceux repérés comme étant les plus « éloignés » de la culture pour des raisons économiques, géographiques, sociales, familiales...

Détail de l'aide

Publication des appels à projets

Focus

Appel à projet à coopération internationale

Le Département de l'Isère soutient les projets de coopération culturelle internationale en lien avec l'Arménie ou le Sénégal (territoires de coopération décentralisée du Département) ou des projets d'éducation à la citoyenneté mondiale.

Ces structures peuvent être des associations, collectivités locales ou établissements publics.

Détail de l'aide

Subventions

Aide à la création spectacle vivant

— Soutien aux équipes artistiques

- Soutien universel aux équipes artistiques et à l'émergence (aide au projet)
- Soutien au développement et à la structuration des équipes artistiques (aide au programme d'activités)
- Soutien renforcé aux équipes artistiques (aide au programme d'activités) pour asseoir le rayonnement

Modalités non cumulables.

— Expérimentation et créativité

Association, collectif, équipe artistique portant un projet valorisant des lieux non dédiés aux pratiques artistiques et/ou s'appuyant sur la rencontre de plusieurs disciplines artistiques et/ou mobilisant les nouvelles technologies et/ou proposant un rapport innovant de l'œuvre au public...



Dépôt : 11 novembre de l'année N-1

Aide à la diffusion spectacle vivant

— Soutien aux lieux

- Soutien aux acteurs culturels et lieux de création, de diffusion et d'accompagnement
- Soutien aux lieux intermédiaires

Aide aux manifestations

— Soutien aux festivals, salons, expositions

Aide action culturelle

— Soutien aux projets d'action culturelle

Équipes artistiques et lieux culturels portant des actions menées directement ou par l'intermédiaire de structures-relais, auprès d'habitants et/ou de publics choisis : association de valorisation du patrimoine, création professionnelle avec des amateurs, ateliers de pratiques artistiques obligatoirement accompagnés par un artiste ou une équipe artistique professionnelles.

Investissement

— Soutien au projet d'investissement et/ou d'équipements des acteurs culturels

Tout projet d'aménagement d'un local, d'achat ou de renouvellement de biens immobiliers et techniques suffisamment durable pour être amortis.

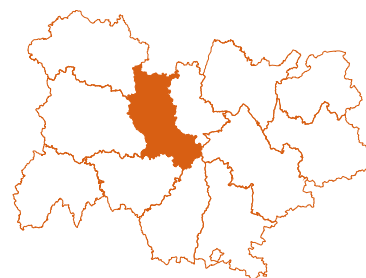
Les projets d'investissements qui s'inscrivent dans les objectifs de transition écologique et/ou de publics prioritaires.

Les projets d'investissement qui s'inscrivent dans des objectifs de mutualisation.



Dépôt : entre le 1^{er} mars et le 30 juin de l'année N

Publication générale des aides



Département de la Loire



À l'heure où nous publions ce guide, des arbitrages sont en cours pour l'année 2026, les aides citées ci-dessous sont donc sous réserve des décisions à venir

Subventions

Aide à la diffusion spectacle vivant

— Saison culturelle « de villes... en villages »

Des artistes locaux professionnels sont sélectionnés afin de permettre aux communes et associations de la Loire d'accueillir des spectacles clés en main à des tarifs accessibles.



Dates publiées chaque année sur www.loire.fr/saisonculturelle

— Aides aux lieux de diffusion et de création

Les lieux doivent contribuer à la diffusion du spectacle vivant sur le territoire en s'inscrivant dans un projet culturel pérenne, s'inscrivant en complémentarité à l'échelle du réseau ; et/ou être acteur de la création et de la production du spectacle vivant, en étant un lieu d'accueil privilégié des compagnies et de mise en place de résidences et/ou versement de coproductions, avec une attention particulière à l'émergence et à l'accompagnement de jeunes équipes.



Dépôt : 30 novembre de l'année N-1

Aide à la création et à la diffusion spectacle vivant

— Aide aux compagnies

- **Volet aide à la création** : Projet de création professionnelle ou de reprise d'un spectacle vivant de danse ou de théâtre sur 1 ou 2 ans, devant justifier d'un ancrage sur le territoire départemental.
- **Volet aide à la diffusion** : concerne les créations soutenues par le Département l'année N-1 ou N-2 :
 - **Programmation du spectacle dans quatre lieux professionnels** de diffusion situés dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dont deux au moins situés dans le Département de la Loire,
 - **Inscription du spectacle dans la programmation officielle d'un festival professionnel d'envergure**, dans le but de développer sa diffusion future (Avignon, Aurillac, Chalon dans la rue...).



Dépôt : 30 janvier de l'année N

— Aide aux compagnies théâtre et danse

Aide à la création ou à la reprise (ancrage territorial requis) et aide à la diffusion pour les créations soutenues en N-1 ou N-2.



Dépôt : 30 novembre de l'année N-1

Aide aux manifestations

— Aide aux festivals

Soutien aux festivals de musique, de théâtre, de danse, de cirque et des arts de la rue implantés dans la Loire et offrant un intérêt départemental.



Dépôt : 30 novembre de l'année N-1

Aide à l'action culturelle

— Aide à l'éducation artistique et culturelle

Soutien aux projets d'éducation artistique et culturelle dans les domaines de la danse, de la musique et du théâtre et des arts visuels, visant les associations culturelles et socio-culturelles et établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) signataires d'une convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC).



Dépôt : 30 novembre de l'année N-1

Guide des aides

| Plus d'infos : culture@loire.fr |

Métropole de Saint-Étienne

Subventions

Aide aux manifestations

— Aide à manifestations culturelles 2026

L'aide visera prioritairement à : créer une identité de la métropole, rendre le territoire attractif, encourager les actions en faveur du développement durable, favoriser la culture pour des publics éloignés de l'offre culturelle, promouvoir l'émergence et le développement d'artistes locaux, valoriser une programmation «décalée» contribuant à la démarche Saint-Étienne Hors Cadre.

Plus d'infos : le dossier de candidature doit être transmis à lorraine.roux-philibert@saint-etienne-metropole.fr



Dépôt : 15 octobre 2025

Détail de l'aide

Ville de Saint-Étienne

Subventions

Fonctionnement

— Soutien à l'émergence

Aide au développement et à la structuration des artistes émergents.



Dépôt : 15 octobre pour l'année suivante

Détail de l'aide

Aide à la création spectacle vivant

— Aide aux artistes professionnels

Aide à la production, aide à la reprise pour les équipes artistiques et artistes implantés sur le territoire.



Dépôt : 15 octobre pour l'année suivante

Détail de l'aide

Focus

Accompagnement matériel à la création

Mise à disposition d'espace de création, répétition, conception, de bureaux administratifs, de résidences d'artistes.

Dépôt : 2 mois en amont de la date souhaitée

Détail de l'aide

Aide à la diffusion spectacle vivant

— Diffusion artistique hors région

Favoriser la mobilité des équipes artistiques vers des lieux ou festivals repérés.



Dépôt : minimum 3 mois en amont de l'événement

Détail de l'aide

Aide aux manifestations

— Aide aux festivals

Les manifestations soutenues doivent durer 2 jours minimum, avec un nombre significatif de propositions artistiques. Elles doivent être complémentaires avec l'offre culturelle des lieux permanents de Saint-Étienne.



Dépôt : 15 octobre pour l'année suivante

Détail de l'aide

Aide action culturelle

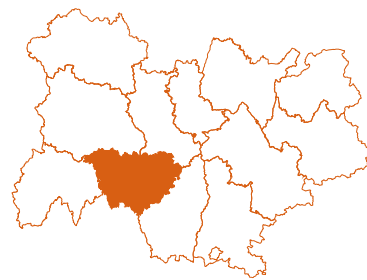
— Médiation et partage des savoirs

L'aide vise les projets qui favorisent le partage des savoirs, la curiosité et l'esprit critique des publics, le progrès collectif de la connaissance ainsi que le débat d'idée. Elle vise également à développer l'intérêt des publics pour les NTIC et les outils numériques.



Dépôt : 15 octobre pour l'année suivante

Détail de l'aide



Département de la Haute-Loire



À l'heure où nous publions ce guide, des arbitrages sont en cours pour l'année 2026, les aides citées ci-dessous sont donc sous réserve des décisions à venir

Subventions

Aide à la création spectacle vivant

— Soutenir la création artistique sur les territoires - Spectacle vivant

Favoriser les créations sur les territoires, leur diffusion et les liens artistes / publics. Favoriser l'émergence et le développement d'artistes. Mettre en place des actions en direction des publics cibles identifiés par le Département en relation avec leur territoire.

Plus d'infos : culture.patrimoine@hauteloire.fr



Dépôt : 30 novembre année N-1

Aide aux manifestations

— Accompagner les organisateurs d'événements culturels - Festivals

Soutenir la diffusion et la programmation des différentes disciplines artistiques par des événements porteurs d'une identité départementale, à l'intérieur et à l'extérieur du département et par des événements de moindre ampleur mais qui permettent l'animation de territoires ruraux. Mettre en place des actions en direction des publics cibles identifiés par le Département en relation avec leur territoire

Plus d'infos : culture.patrimoine@hauteloire.fr



Dépôt : 30 novembre de l'année N-1

Aide à l'action culturelle

— Accompagner les structures culturelles (salle de spectacle ...) sur le territoire - Spectacle vivant

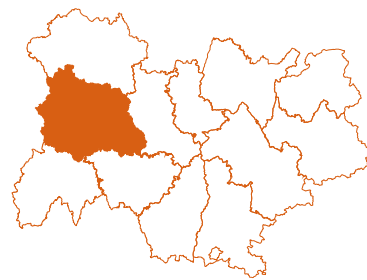
Aide de 15% du cachet artistique qui ne pourra excéder 5.000€ par an et par structure
«Favoriser les créations et les actions culturelles sur le territoire. Mettre en place des actions en direction des publics cibles identifiés par le Département (collégiens, jeunes fréquentant les centres de loisirs, scolaires, extra-scolaires, plus de 60 ans, publics empêchés..) en relation avec leur territoire

Plus d'infos : culture.patrimoine@hauteloire.fr



Dépôt : 30 novembre de l'année N-1

Portail général des aides



Département du Puy-de-Dôme



À l'heure où nous publions ce guide, des arbitrages sont en cours pour l'année 2026, les aides citées ci-dessous sont donc sous réserve des décisions à venir

Subventions

Aide à la diffusion spectacle vivant

— Aide aux structures et lieux de diffusion

Soutenir financièrement les structures et lieux proposant, à l'année, une diffusion artistique professionnelle (spectacle vivant, arts plastiques, culture scientifique,).



Dépôt : 31 octobre de l'année N-1

Détail de l'aide

— Aide aux manifestations

Aide aux festivals et manifestations culturelles d'envergure : programmations majoritairement professionnelles, sur deux jours consécutifs minimum



**31 octobre année N-1 (manifestations entre janv – août) /
28 février année N (manifestations entre sept – déc)**

Détail de l'aide

Aide aux manifestations

— Dotation d'animation locale décentralisée (DALD)

Soutenir les manifestations d'animation locale (sport, culture, socio-éducatif ; aide accordée par les conseillers départementaux du canton)



Dépôt toute l'année

Portail des aides

Clermont Auvergne Métropole

Subventions

Fonctionnement

— Subvention aux associations culturelles

Clermont Auvergne Métropole propose de soutenir financièrement des associations culturelles qui portent un projet d'envergure métropolitaine, principalement dans le domaine de la musique et des arts visuels.



Dépôt : avant le 31 décembre 2025

Détail de l'aide

Appels à projet

Aide à la diffusion spectacle vivant

— L'appel à projet musique de la Ville de Clermont-Ferrand et de la Métropole

Doté de 35 000 € par an, cet appel à projet est ouvert à trois catégories de projets : les projets musicaux émergents, les projets musicaux en voie de développement et les projets collectifs. Cet appel à projet s'adresse aux groupes et artistes disposant d'un répertoire original dans les domaines des musiques actuelles et contemporaines. Pour être éligible, les musiciens et groupes doivent démontrer une activité régulière sur le territoire (répétition, production, diffusion). Un jury représentatif (Coopérative de Mai, Sémaphore, AMTA...) étudie les candidatures puis propose les lauréats.



L'appel à projet est traditionnellement lancé en février jusqu'en mars

Détail de l'aide

Aide à la création spectacle vivant, Aide à la diffusion spectacle vivant

— Partenariat Centre National de la Musique / Métropole de Clermont-Ferrand

Ce partenariat, lancé en 2021, vise à soutenir le développement de la filière musicale sur le territoire, sur des thématiques considérées comme des points de force du territoire métropolitain : la création associant musique et image, le développement des structures de production, les musiques traditionnelles. La thématique 2026 sera définie au début de l'année 2026.



Lancement avant la fin du premier semestre en cas de renouvellement du partenariat.

Détail de l'aide

| Plus d'infos : schangeux@clermontmetropole.eu |

Portail des aides

Ville de Clermont-Ferrand

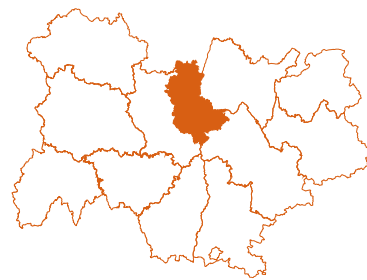
Subventions

Fonctionnement

— Subvention aux associations

- Aide au fonctionnement
- Aide au projet

Détail de l'aide



Département du Rhône



Depuis 2015, le Département du Rhône et la Métropole de Lyon sont deux collectivités distinctes. Les aides et subventions attribuées par le Département du Rhône ne concernent donc pas le territoire de la Métropole de Lyon

» Votre commune est-elle située dans le Rhône ?

Subventions

Fonctionnement

— Subvention aux associations

- **SED (Subventions d'envergure départementale)** : l'action de l'association doit être d'intérêt et d'envergure au minimum départementale.



Dépôt : période mars-avril

- **SEL (Subventions d'envergure locale)** : les subventions concernent des projets présentant un intérêt local. Les thématiques incluent Culture, Sport & loisirs, Éducation jeunesse, Solidarités, Cadre de vie et Développement durable.



Dépôt : tout au long de l'année

Détail de l'aide

Appels à projet

Aide aux manifestations

— Appel à projet Festivals du Rhône

L'appel à projets Rhône en scènes 2025 est destiné aux événements en lien avec le spectacle vivant (musique, danse, théâtre), la littérature, les arts plastiques ou visuels.



À venir (début 2026)

Détail de l'aide

Portail des aides



La Métropole de Lyon bénéficie d'un statut unique en France : elle concentre les compétences de communauté urbaine et les compétences départementales

Appels à projet

Aide action culturelle

— Appel à projet Culture et solidarité

Processus de création artistique participatifs collectifs menés en collaboration entre acteurs artistiques et culturels et structures du champ social permettant la coproduction de contenus artistiques



Dépôt : décembre 2025

Aide aux manifestations

— Appel à projet Mémoires en action

Actions mémorielles



Dépôt : fin 2025 - début 2026

Focus

Appel à projets coopération culturelle à l'international dans le cadre de la Convention Ville de Lyon-Métropole-Institut Français

Publication octobre 2025 / Dépôt novembre 2025 pour les projets 2026

[Détail de l'aide](#)

Investissement

— Appel à projet Equipements culturels à usage partagé

Soutien à la mise en place d'un équipement, matériel ou immatériel, destiné à être partagé dans la durée par des professionnels de la culture.

 **Infos à venir pour 2026**

Détail de l'aide

Aide action culturelle

— Appel à projet EAC, Collèges et territoires

 **Infos à venir pour 2026**

| [Plus d'infos : culture@grandlyon.com](mailto:culture@grandlyon.com) |

Portail des appels à projets

Programmation des appels à projets

Ville de Lyon

Subventions

Fonctionnement

— Subvention de fonctionnement général au titre de la création artistique

Pour les équipes artistiques, les lieux et festivals dans tous les arts.

 **Dépôt : du 1^{er} octobre au 15 novembre 2025**

Investissement

— Subvention d'investissement

Sous réserve de crédits disponibles.

 **Dépôt : du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025**

Aide aux manifestations

- Subvention aux événements culturels se tenant sur l'espace public

 *Pour les événements ayant lieu entre janvier et juillet : dépôt courant novembre*
Pour les événements ayant lieu entre août et décembre : dépôt courant mars

Appels à projet

Aide à la diffusion spectacle vivant

- Appel à projet « Tout l'monde dehors »

 *Dépôt : d'octobre à janvier pour l'été suivant*

- Appel à projet « Festival entre Rhône et Saône »

 *Dépôt : de novembre à janvier pour le festival en juin*

- Appel à projet « Fête de la musique »

 *Dépôt : d'avril à mai*

- Appel à projet « Fête des lumières »

Plus d'infos : fetedelamusique@mairie-lyon.fr

 *Dépôt : de mars à fin avril*

Aide action culturelle

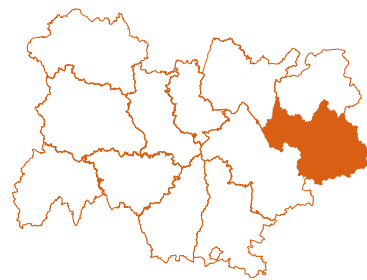
- Appel à projet « culture et quartiers prioritaires »

Liste et caractéristiques des quartiers prioritaires de Lyon sur le site www.polville.lyon.fr (rubrique Convention Territoriale de Lyon 2024/2030).

 *Dépôt : du 1^{er} octobre au 15 novembre 2025*

Détail de l'aide

Portail des aides



Département de la Savoie

Subventions

Aide à la création spectacle vivant

— Aide aux projets des équipes artistiques professionnelles

Aide à la création, aide à la résidence, aide à la participation à des rendez-vous de visibilité professionnelle (Avignon Off, Aurillac...), mise à disposition du Centre artistique départemental pour une étape de travail.

Plus d'infos : stephanie.jarlan@savoie.fr

 **Dépôt : 14 décembre 2025**

Détail de l'aide

Aide à la diffusion spectacle vivant

— Aide à la programmation culturelle et artistique

Destinée aux festivals, saisons culturelles, événements artistiques.

Plus d'infos : veronique.rattin@savoie.fr

 **Dépôt : 13 octobre 2025**

Détail de l'aide

— Aide Savoie en scènes

À destination des structures programmant un spectacle choisi parmi le catalogue d'œuvres proposé sur le site du Département.

Attention ! Le dispositif Savoie en scènes est clôturé pour l'année 2025.

Plus d'infos : stephanie.jarlan@savoie.fr

Détail de l'aide

Investissement

— Aide à l'investissement des équipements culturels structurants

Construction, rénovation, achat ou renouvellement de parc de matériel...

Plus d'infos : contratsdepartementaux@savoie.fr

Portail des aides

Ville Chambéry

Subventions

Fonctionnement

— Subvention aux associations

Toutes les associations chambériennes souhaitant être soutenues par la Ville de Chambéry peuvent déposer leur demande de subvention sur la plateforme numérique dédiée aux associations.

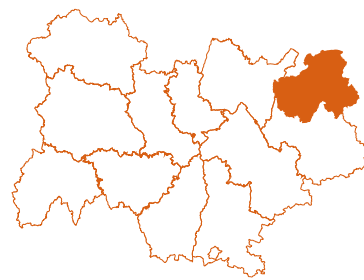


Dépôt : entre le 1^{er} septembre et le 15 octobre de l'année précédente

Portail des aides



Haute-savoie (74)



Département de la Haute-Savoie

Subventions

Fonctionnement

— Fonds d'aide à l'action culturelle (associations et collectivités)

- **Aide annuelle en fonctionnement** pour les lieux de diffusion, les festivals, les compagnies, les réseaux d'acteurs culturels, les projets de médiation cinéma et l'animation patrimoniale.

 **30 septembre de l'année N-1**

- **Aide au projet / Résidences artistiques** associant un lieu de diffusion en Haute-Savoie et une équipe artistique : doit obligatoirement être précédé d'une réunion de travail entre le lieu, l'artiste, et le service Développement culturel du Département

 **1^{er} juin de la saison N/N+1**

- **Aide à la diffusion des compagnies haut-savoyardes** dans les festivals (Avignon, Chalon, Aurillac...)

Plus d'infos : prendre contact avec le service Développement culturel pour les détails

 **Printemps de l'année N**

Détail de l'aide

Investissement

— Soutien à l'Investissement Culturel – SIC

L'aide peut être sollicitée par les associations pour des dépenses de construction, rénovation ou agrandissement de bâtiments à vocation culturelle dont l'association est propriétaire, ainsi que pour l'achat de matériel concourant à pérenniser l'activité artistique et culturelle.

 **Dépôt : avant le 15 février ou avant le 15 juillet (deux commissions par an)**

Détail de l'aide

Aide à l'action culturelle

— Aides éducatives à destination des collégiens, les « Chemins de la culture »

Répondre aux trois piliers pédagogiques de l'EAC (rencontrer, pratiquer, acquérir des connaissances).



Dépôt : Projets « clé en main » et projets « libres » au printemps de l'année scolaire N-1

Détail de l'aide

| Plus d'infos : subventions-culture@hautesavoie.fr |

Portail des aides

Ville d'Annecy

Subventions

Fonctionnement

— Subvention aux associations



Dépôt : 15 septembre 2025

Détail de l'aide

Appels à projet

Transitions

— Appel à projets Transitions

Il vise à aider les associations à s'emparer des transitions – transition écologique, transition numérique et renouveau démocratique (engagement citoyen / pouvoir d'agir des habitants) – et à les décliner en projets concrets, en lien avec leur raison d'être.



Dépôt : 20 octobre 2025

Détail de l'aide

Portail des aides

Focus

Subvention pour projets d'action(s) internationale(s)

Soutien aux associations et aux établissements d'enseignement annéciens pour des projets à dimension internationale. Domaines concernés : culture, jeunesse, sport, enjeux environnementaux et Objectifs de développement durable

Au plus tard le 15 janvier 2026 pour une demande de subvention supérieure à 3 000 € (dans la limite de 5 000 €)

Tout au long de l'année pour toute demande n'excédant pas 3 000 €

Détail de l'aide



FOCUS - Aides indirectes

Aides aux collectivités et établissements publics

Échelle régionale

Région Auvergne-Rhône-Alpes

- **Arts et Culture en lycée en CFA**

➤ **Dépôt : 30 avril N+1**

Toutes disciplines. Financer un projet d'éducation artistique et culturelle dans un établissement scolaire ou un établissement de formation. Projet à l'attention des lycées et apprentis. Le projet doit respecter les 3 piliers de l'EAC.

Plus d'infos : artsetculture@auvergnerhonealpes.fr

Détail de l'aide

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes & Région Auvergne-Rhône-Alpes

- **Conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle**

➤ **Dépôt : 4 juillet N+1**

Toutes disciplines (spectacle vivant et autres). À l'attention des intercommunalités signataires de conventions. Nombreux appels à candidatures pour des résidences « action culturelle » partout en région.

Plus d'infos : dcpcconventionseac@auvergnerhonealpes.fr

Détail de l'aide

Délégations académiques aux arts et à la culture

- **Appels à projets en éducation artistique et culturelle**

Les appels à projets des DAAC répondent dans sa forme actuelle à l'objectif d'atteindre les 100 % d'élèves inscrits dans un parcours d'éducation artistique et culturelle fixé dans la feuille de route interministérielle 2020-2021, ainsi qu'aux attentes précisées dans les textes concourant à la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève : la circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 instituant le parcours d'éducation artistique et culturelle et l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 qui précise le référentiel de l'EAC. L'outil, le calendrier et les modalités sont identiques pour les premier et second degrés, les établissements publics et privés.

Détail de l'aide de la DAAC de Lyon

Détail de l'aide de la DAAC de Grenoble

Détail de l'aide de la DAAC de Clermont



Échelle départementale

L'ensemble des départements aident en matière culturelle les collectivités territoriales, les collèges ainsi que les établissements d'enseignement artistiques dans leur territoire, les aides mentionnées ici sont à titre d'exemple.

Département de l'Ain

- **Aide aux projets culturels intercommunaux**

» **Dépôt : 5 mois avant le début du projet**

Détail de l'aide

- **Accompagnement de collectivités : ingénierie culturelle**

Détail de l'aide

- **Aides aux établissements d'enseignement artistique**

Aide à l'accueil d'artistes en résidence, aides aux projets artistiques et culturelles, aide pour la coordination d'un pôle territorial.

Détail de l'aide

Département de l'Allier

- **Appel à projet « Culture Collège »**

Rencontre, pratique, acquisition de connaissance, interventions, ateliers, spectacles, restitution
Formulaire sur demande, réservé aux collèges.

Détail de l'aide

Département de la Haute-Loire

- **Aide aux projets culturels et artistiques des EPCI dans le cadre des conventions EAC**

Favoriser une présence artistique dans les territoires. Montant maximum : 4000 euros/an/EPCI

Plus d'infos : emilie.langlois@hauteloire.fr

» **Dépôt : en fonction des EPCI**

Département de la Savoie

- **Dispositif Artistes au collège**

Destiné aux collèges souhaitant accueillir des artistes en résidence pour construire un projet culturel. Appel à candidatures à l'initiative de la DSDEN.

Détail de l'aide



- **Aide à la pratique artistique et culturelle**

➔ **13 octobre 2025**

Destinée aux établissements sociaux et médico-sociaux, groupements d'artistes amateurs, structures ressources auprès des pratiques artistiques en amateur, porteurs de projets artistiques participatifs.

Plus d'infos : veronique.rattin@savoie.fr

[Détail de l'aide](#)

MYRIADE

Auvergne-Rhône-Alpes

Myriade est la plateforme collaborative de l'action culturelle en Auvergne-Rhône-Alpes.

Myriade est un service numérique pensé avec et pour les professionnels de l'action culturelle en Auvergne-Rhône-Alpes. Vitrine des appels à projets en Auvergne-Rhône-Alpes, Myriade rassemble et met en lumière les opportunités offertes aux artistes : appels à projets, dispositifs de résidences, initiatives portées par des collectivités, associations ou institutions.

Pensée comme un espace partagé, la plateforme facilite la visibilité et la rencontre entre artistes et territoires, tout en valorisant la richesse et la diversité de l'action culturelle régionale.

**Vous y retrouvez tous les appels à projets dédiés
aux actions culturelles sur le territoire régional.**

[Appels à projets](#)



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
**SPECTACLE
VIVANT**

Directeur de la publication : [Nicolas Riedel](#)
Coordination : [Camille Wintrebert](#)
Contributeurices : [Catinca Delabie](#), [Amandine Le Corre](#),
[Marie-Laurence Sakaël](#)
Mise en page : [Marie Coste](#)
Crédits photos : [Deposit Photos](#)
Crédits iconographiques : [Made x Made pour The Noun Project!](#)

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant
est soutenue financièrement par le ministère de la
Culture / Drac Auvergne-Rhône-Alpes et
la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-
ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes